

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE MONTRACOL

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 19 du 28 novembre 2025

P O R T A N T R E G L E M E N T A T I O N
D E L A C I R C U L A T I O N

Cavazaux
Chafaut
Chevrier
Grand Louis
Grande Métairie
L'Etoile
La Corbine
La mitarde
La salle
Montdidier
Panalard
Petite Métairie
sur la commune de MONTRACOL

LE MAIRE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL, représentée par Karine GILBEAU située à PORTES LES VALENCE (26) en date du 26 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre le remplacement des poteaux ORANGE et assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par CONSTRUCTEL sera alternée par feux tricolores et/ou manuellement. Un empiètement sur la chaussée est prévu. La vitesse de circulation sera abaissée à 30km/h.

Toutes les mesures devront être prises par CONSTRUCTEL pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétaires riverains, ainsi que l'accès aux véhicules de secours, de police et de gendarmerie.

Le début de chantier est prévu **le 04 décembre 2025 pour une durée de 30 jours.**

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de CONSTRUCTEL

ARTICLE 3 :

L'entreprise chargée des travaux CONSTRUCTEL sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera reconduit sur demande de l'entreprise au plus tard 2 jours avant la fin estimée du chantier.

ARTICLE 6 :

La commune se réserve le droit d'annuler le présent arrêté si l'entreprise ne respecte pas les prescriptions définies ci-dessus.

ARTICLE 7 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de **LYON** dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 :

Cette réglementation est applicable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire,

L'entreprise CONSTRUCTEL, chargée des travaux

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de BOURG EN BRESSE,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

M. le Chef de Corps du CPINI de Montracol,

Le Conseil Départemental - Agence Routière et Technique Bresse-Revermont - 45 avenue Alsace Lorraine CS 10114 – 01003 BOURG EN BRESSE

L'Entreprise KEOLIS, chargé du transport scolaire sur la commune,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montracol, le 28/11/2025

Le Maire,

David LAFONT



MAIRIE MONTRACOL

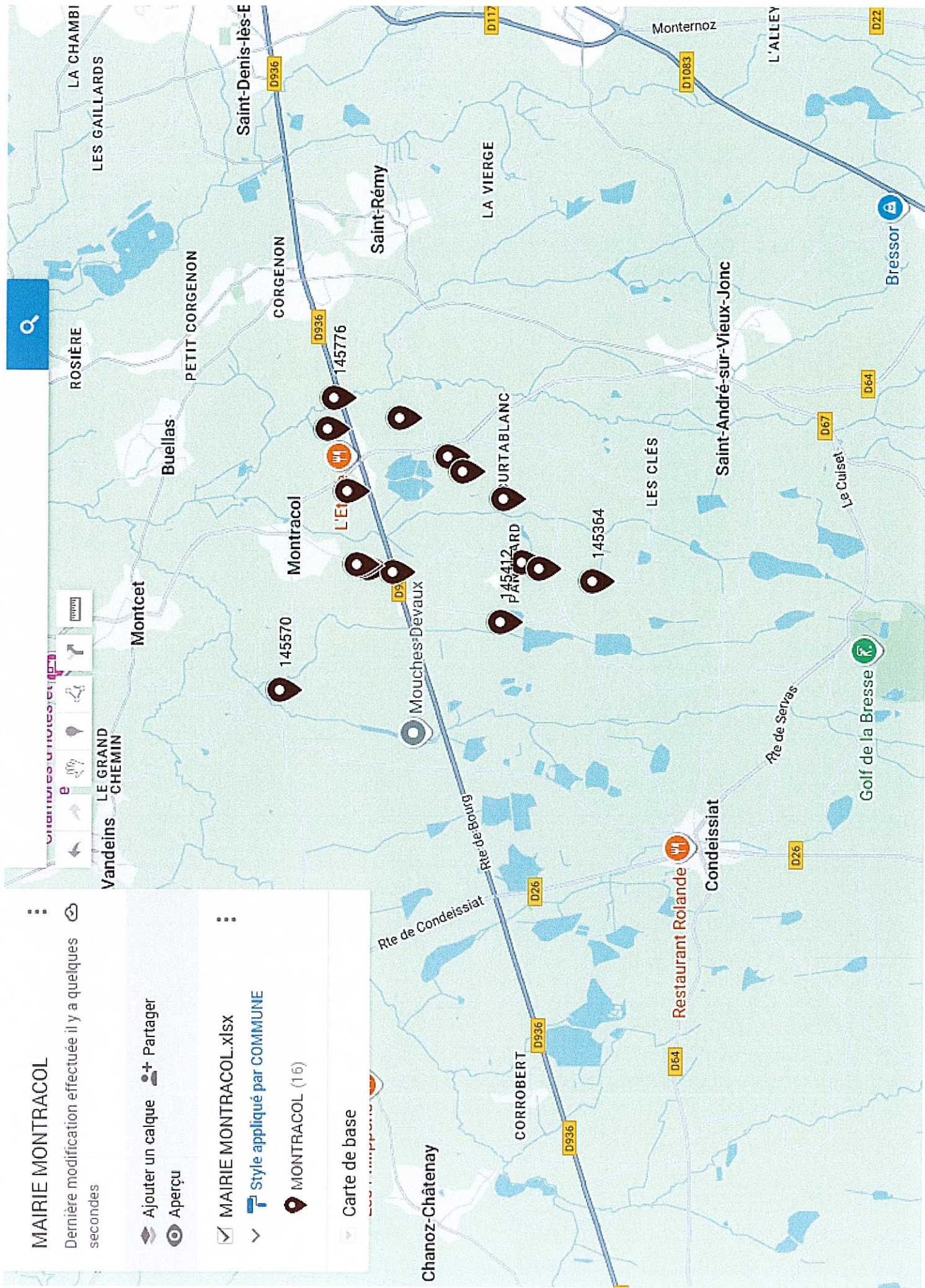
Dernière modification effectuée il y a quelques secondes

➤ Ajouter un calque  Partager
📍 Aperçu

☑ MAIRIE MONTRACOL.XLSX
⌵  Style appliqué par COMMUNE

📍 MONTRACOL (16)

☐ Carte de base



NUM	COMMUNE	VOIE	num_voie	gps_lat	gps_lon	type	prive	ROUTES
145659	MONTRACOL	MONTDIDIER		46°10'48.941±05°08'00.882±BC7			N	C
145338	MONTRACOL	PANALARD		46°10'23.568±05°07'08.379±BC7			N	C
145276	MONTRACOL	LA SALLE		46°11'16.596±05°07'05.316±BC0			N	C
145570	MONTRACOL	CHAFAUT		46°11'46.708±05°06'04.649±BH7			N	C
145290	MONTRACOL	GRAND LOUIS	245	46°11'07.858±05°07'03.385±BM7			N	C
145274	MONTRACOL	LA SALLE		46°11'19.115±05°07'06.071±BM7			N	C
145346	MONTRACOL	PETITE METAIRIE		46°10'17.303±05°07'05.117±BM7			N	C
145677	MONTRACOL	PANALARD	982	46°10'29.721±05°07'39.810±BM8			N	C
145776	MONTRACOL	CAVAZEAUX		46°11'28.367±05°08'29.548±BM8			N	C
145412	MONTRACOL	LA CORBINE		46°10'30.658±05°06'38.587±BM7			N	C
145273	MONTRACOL	LA SALLE		46°11'20.387±05°07'06.732±BM8			N	C
145639	MONTRACOL	CHEVRIER		46°11'05.791±05°08'20.178±BS6			N	C
145665	MONTRACOL	LA MITARDE		46°10'43.912±05°07'53.435±BS6			N	C
145764	MONTRACOL	CAVAZEAUX		46°11'30.520±05°08'14.105±BS8			N	RD936 AGGLO
145779	MONTRACOL	L ETOILE		46°11'23.753±05°07'43.352±BS7			N	RD936 AGGLO
145364	MONTRACOL	GRANDE METAIRIE		46°09'58.618±05°06'58.795±BS7			N	C

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : CONSTRUCTEL Prénom :
Dénomination : Représenté par : Mme GILBEAU Karine
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : RUE JEAN BAPTISTE COROT
ZA DE MORLON 2
Code postal 2 6 8 0 0 Localité : PORTES LES VALENCE Pays : FRANCE
Téléphone 0 4 7 5 4 4 4 0 4 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : arretes.planpoteaux @ constructel.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE Prénom : Madame Beau Vanessa
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
unite.d'intervention Bretagne.rue Jacqueline Auriol CS 69159 Rennes cedex 9
Code postal 3 5 0 9 1 Localité : Rennes cedex 9 Pays :
Téléphone 0 6 4 2 3 8 2 7 3 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : vanessa.beau @ orange.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 936 Voie communale n° X
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : CAVAZEAUX- CHAFAUT- CHEVRIER-GRAND LOUIS-
GRANDE METAIRIE- L'ETOILE- LA CORBINE-
LA MITARDE- LA SALLE-MONTDIDIER- PANALARD-
PETITE METAIRIE
Code postal 0 1 3 1 0 Localité : MONTRACOL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Remplacement de poteau Orange l'identique
0 4 1 2 2 0 2 5
Date prévue de début des travaux : 3 0 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 0 4 1 2 2 0 2 5
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 0 3
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :**Circuler**

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Constructel Prénom :
Dénomination : Représenté par : VITOR MATOS
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : rue Jean Baptiste Corot
zad de Morlon
Code postal 26800 Localité : Portes les Valence Pays :
Téléphone 0670417448 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : arretes.planpoteaux@constructel.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 26112025

Nom : GILBEAU Prénom : KARINE Qualité : Assistante Administrative Plan Poteaux